

Le porteur du projet d'engage à :

- Informer la filière BRAIN-TEAM de tout cofinancement envisagé ou déjà obtenu (nom du financeur, montant) ;
- Prévenir la filière BRAIN-TEAM dans les plus brefs délais en cas de changement dans le déroulement du projet ;
- Respecter les modalités de suivi mentionnées dans l'appel à projet ;
- Faire figurer sur tout support de communication lié au projet de recherche : « Ce travail a été soutenu par le ministère de la Santé et la filière BRAIN-TEAM à travers le Plan National Maladies Rares » avec apposition du logo de la filière, du ministère et des filières de santé maladies rares ;
- Autoriser la filière à communiquer librement sur le projet de recherche, ainsi que sur le soutien qu'elle lui apporte, et ce à tout moment du projet ;
- Venir présenter le projet de recherche et son état d'avancement à un événement organisé par la filière si celle-ci le sollicite.
- Si le projet fait l'objet d'une publication scientifique ou médicale dans un journal à comité de lecture, mentionner la filière dans les remerciements.

Le porteur du projet reconnaît avoir pris connaissance de la charte et en accepte les dispositions.

Je déclare avoir pris connaissance de la charte et m'engage à la respecter dans son intégralité

Date :

Nom et prénom :